SMAEP DAMONA Le Thillay, Vaudherland



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Année 2021

RAPPORT VERSION 2

Juin 2022



Table des matières

1	INT	RODUCTION	3
2	ANA	ALYSE TECHNIQUE	5
		2.1.1 Modification du contrat	
		2.1.2 Les caractéristiques fondamentales	5
	2.2	L'ETAT DU PATRIMOINE	
		2.2.1 Les installations	5
		2.2.2 Les équipements sur le réseau	6
	2.3	LE NOMBRE D'ABONNES ET LA POPULATION DESSERVIE	
	2.4	LES VOLUMES	7
		2.4.1 Les volumes prélevés	7
		2.4.2 Les volumes produits et mis en distribution	7
		2.4.3 Les volumes vendus	8
		2.4.4 Les volumes vendus et achetés en gros	8
		2.4.5 Les autres volumes	
		2.4.6 Le rendement du réseau et les fuites	
		2.4.7 Bilan des volumes dans le cycle de l'eau potable	10
	2.5	LES FAITS MARQUANTS DE 2021	
	2.6	LES TRAVAUX	
		2.6.1 Les travaux d'entretien et de nettoyage des réservoirs	
		2.6.2 Les travaux neufs du délégataire	
		2.6.3 Les travaux de renouvellement réalisés par le délégataire	
		2.6.4 Les travaux de renouvellement réalisés par le MOA	
	2.7	TAUX DE RENOUVELLEMENT	
	2.8	LA QUALITE DE L'EAU	
		2.8.1 0.Qualité microbiologique et physico-chimique	
		2.8.2 CVM	
	2.9	L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	
	2.10	LES RECOMMANDATIONS	14
3	GES	TION PATRIMONIALE	15
4		BLEMATIQUE DU CHLORURE DE VINYLE MONOMERE	
5		TION CLIENTELE	
6		NALYSE FINANCIERE	
	6.1	LA FACTURE 120 M ³ – COMMUNE DU THILLAY	
	6.2	La facture 120 m³ – Commune de Vaudherland	
	6.3	LE COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION	
		6.3.1 Les produits	
		6.3.2 Les charges du service	
_		6.3.3 Le fond de renouvellement	
7		ICATEURS REGLEMENTAIRES	
8	CON	NCLUSION	26



1 Introduction

Le Syndicat Mixte pour l'Adduction en Eau Potable DAMONA est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, il dessert les communes de Belloy-en-France, Bouqueval, Châtenay-en-France, Epinay Champlâtreux, Fontenay-en-Parisis, Jagny-sous-Bois, Le Mesnil Aubry, Le Plessis Gassot, Mareil en France, Puiseux en France, Villaines-sous-Bois, Villiers-le-Sec, Ezanville, Goussainville, Le Thillay, Vaudherland.

Le syndicat a intégré en 2020 les communes de Goussainville, Louvres, Roissy, Ezanville, Le Thillay et Vaudherland et est devenu le SMAEP DAMONA

Le territoire du syndicat est divisé en deux secteurs historiques :

- ✓ L'ancien territoire du SIAEP de Nord Ecouen, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/2002 et qui se terminera le 31/12/2021. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune de Goussainville, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 11/04/1992 et qui se terminera le 10/04/2024. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune du Thillay, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 14/06/2017 et qui se terminera le 13/06/2027. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune de Vaudherland, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/06/2008 et qui s'est terminer le 13/06/2016. Une convention provisoire destinée à assurer la continuité de service a été mise en place jusqu'au 31 décembre 2019 . En juillet 2021 Vaudherland a intégré le syndicat. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune d'Ézanville, a conclu un contrat d'affermage avec la société VEOLIA, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/1980 et qui se terminera le 30/11/2024. Le service est dirigé par Eric PUJOL.
- ✓ La commune de Roissy en France, a conclu un contrat d'affermage avec la société VEOLIA, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/2019 et qui se terminera le 31/12/2026. Le service est dirigé par Eric PUJOL.
- ✓ La commune de Louvres, a conclu un contrat d'affermage avec la société VEOLIA, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/2013 et qui se terminera le 31/12/2024. Le service est dirigé par Eric PUJOL.

Le syndicat dispose d'infrastructures de production et de distribution d'eau permettant l'alimentation dans des conditions acceptables des consommateurs implantés sur son territoire.

Conformément à loi sur l'eau, les délégataires doivent remettre à l'autorité délégante un rapport d'activités à la fois technique et financier sur la qualité du service. Ce rapport doit être remis au maître d'ouvrage au plus tard le 31 mai de l'année N+1 sous peine de pénalités. Conformément à



cette obligation, les délégataires ont remis leurs rapports avant la date légale. Le présent rapport en fait l'analyse.



2 Analyse technique

2.1.1 Modification du contrat

Depuis le démarrage du contrat le 14 juin 2017, 2 avenants ont été signés entre le délégataire et la commune de Le Thillay.

En 2019, la commune de Le Thillay a transféré sa compétence « alimentation eau potable » au SMAEP de la région Nord Ecouen.

En juillet 2021, la commune de Vaudherland a intégré la DSP du Thillay

2.1.2 Les caractéristiques fondamentales

Aucune modification technique substantielle n'est intervenue sur le service en 2020.

Les caractéristiques fondamentales sont les suivantes :

- √ 4 654 habitants desservis
- ✓ 1705 abonnés
- √ 84,55 de rendement de réseaux
- ✓ 2 forages
- √ 1 ouvrage de stockage

2.2 L'état du patrimoine

2.2.1 Les installations

Le tableau ci-dessous présente les installations principales du patrimoine concédé.

Installation de production	Capacité de Production (m³/j)
Forages Maurice Berteaux	2000
Forage du stade	2000
Production totale	4000
Réservoir ou château d'eau	Capacité de Stockage (m³)
Réservoir semi enterré	600
Capacité totale	600
Installation de reprise, de pompage ou de surpresseur	Débit des pompes (m³/h)
Pompe de surpression N°1	60
Pompe de surpression N°2	60



Pompe de surpression N°3	60	
Station de traitement	Capacité de traitement (m³/h)	
Filtration charbon actif	100	

2.2.2 Les équipements sur le réseau

Le tableau ci-dessous présente l'état des installations principales du patrimoine sur le réseau.

Équipements	
Longueur du réseau (km)	25,47
Branchements (unité)	1 676
Branchements plomb (unité)	-
Compteurs (unité)	1 782

2.3 Le nombre d'abonnés et la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est, ou peut-être, raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 654 habitants au 31/12/2021 (4 578 au 31/12/2020).

Le service public d'eau potable dessert 1 705 abonnés au 31/12/2021 (1 632 au 31/12/2020).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 66,94 abonnés/km au 31/12/2021 (65,91 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,73 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,81 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 140,37 m³/abonné au 31/12/2021. (145,69 m³/abonné au 31/12/2020).



2.4 Les volumes

2.4.1 Les volumes prélevés

Le service public d'eau potable prélève 641 004 m³ pour l'exercice 2020 (650 240 m³ pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Forages Maurice Berteaux	440 257	372 866	-15,3%
Forage du stade	200747	163 237	-18,7%
Total	641 004	536 103	-16,4%

Le volume d'eau prélevée en 2021 a diminué de 16,4 %. Cette variation est liée au volume d'eau consommé.

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est de 100%.

2.4.2 Les volumes produits et mis en distribution

Les volumes produits (V1) correspondent aux volumes prélevés

Le volume mis en distribution se calcule de la manière suivante : V4=V1+V2-V3

	2019 en m3/an	2020 en m3/an	2021 en m3/an	Variation
Volume prélevé (V0)	650 240	641 004	536 103	-16,37%
Volume besoin usine	26 225	9 909	9 991	0,83%
Volume produit (V1)	624 015	631 095	526 112	-16,64%
Volume importé (V2)	656	266	266	0,00%
Volume exportés (V3)	296 460	283 922	207 203	-27,02%
Volume mis en distribution (V4)	328 211	347 439	319 388	-8,07%



2.4.3 Les volumes vendus

Les volumes consommés comptabilisés ont augmenté de 1% en 2021 à 239 331 m³ pour 237 763m³ en 2020.

Acheteurs	Volumes vendus durant L'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant L'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	220 854	219 409	-1%
Abonnés non domestiques	16 909	19 922	15%
Total vendu aux abonnés (V7+V8)	237 763	239 331	1%

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

2.4.4 Les volumes vendus et achetés en gros

Les achats d'eau en gros sont évalués à 479 m³ en 2021 pour 266 m³ en 2020. Les ventes d'eau en gros sont évalués à 207 203 m³ en 2021 pour 283 922 m³ en 2020.

Fournisseurs	2020	2021	Variation
Commune de Goussainville	266	479	78,95%
Commune de Roissy en France	0	0	0%
Total d'eaux traitées achetés en m³ (V2)	266	479	78,95%

Acheteurs	2020	2020	Variation
Commune de Goussainville	273 707	207 203	-24,30%
Commune de Vaudherland	10 215	-	- 100%
Total d'eaux traitées vendues en m³ (V3)	283 922	207 203	-27,2%

La variation de volume vendu en gros observée en 2021, s'explique par l'intégration de Vaudherland au contrat de DSP.



2.4.5 Les autres volumes

Le volume consommé sans comptage (V8) est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (défense incendie, arrosage public).

Le volume de service du réseau (V9) est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs).

	2020 en m3/an	2021 en m3/an	Variation
Volume consommé autorisé (V6)	248 560	246 280	-0,92%
Volume Consommé sans comptage (V8)	0	0	0,00%
Volume de service (V9)	2 922	3 905	33,64%

Le volume consommé autorisé connaît une hausse de 33,64 % par rapport à l'année 2019.

2.4.6 Le rendement du réseau et les fuites

En 2021, 22 fuites ont été réparées (10 en 2020) :

- ✓ 15 fuites sur branchement. (9 fuites sur branchement en 2020)
- √ 7 fuites sur réseau (1 fuites en 2020).

En 2021 la campagne de recherche de fuite à 100% du linéaire de réseau.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs de rendements 2020 et 2021.

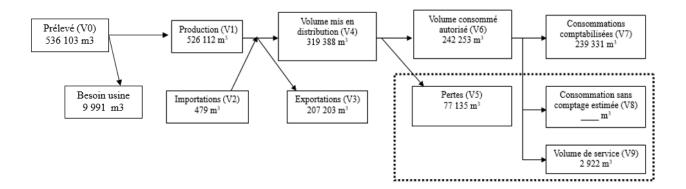
	2020	2021	Variation en %
Rendement de réseau	84,34%	84,55%	0,25%

Une augmnetation du rendement de réseau de 0,25% est observée en 2021.



2.4.7 Bilan des volumes dans le cycle de l'eau potable

	2020 en m3/an	2021 en m3/an	Variation
Volume prélevé (V0)	641 004	536 103	-16,37%
Volume besoin usine	9 909	9 991	0,83%
Volume produit (V1)	631 095	526 112	-16,64%
Volume importé (V2)	266	476	78,95%
Volume exportés (V3)	283 922	207 203	-27,02%
Volume mis en distribution (V4)	347 439	319 388	-8,07%
Volume consommé autorisé (V6)	248 560	246 280	-0,92%
Volume perdu (V5)	98 879	73 108	-26,06%
Volume Consommé comptabilisé (V7)	245 638	242 375	-1,33%
Volume Consommé sans comptage (V8)	0	0	0,00%
Volume de service (V9)	2 922	3 905	33,64%



2.5 Les faits marquants de 2021

Les autres marquants pour l'année 2021 sont :

- ✓ L'intégration de la commune de Vaudherland à la DSP
- ✓ Nouvelle unité de traitement au charbon actif : le stabilisateur de pression servant à réguler les eaux du forage du Stade a été déplacé dans la chambre de vannage afin de permettre à celui-ci d'être également traité. Des essais de mise en service ont été réalisés, les autorisations administratives afin de pouvoir mettre en service le traitement de manière définitive sont en attente de réception.
- ✓ Pertes importantes suites aux branchements « pirates » sur les hydrants et au phénomène de Street Pooling.



2.6 Les travaux

2.6.1 Les travaux d'entretien et de nettoyage des réservoirs

Le réservoir de la commune a été nettoyé en 2021. Aucune non-conformité bactériologique n'a été mesurée avant remise en service.

2.6.2 Les travaux neufs du délégataire

2.6.2.1 Sur les installations

Sans objet

2.6.2.2 Sur les branchements

En 2021, 10 branchements neufs ont été réalisés par le délégataire (9 en 2020).

2.6.2.3 Sur les compteurs

Sans objet.

2.6.2.4 Sur les canalisations

Sans objet.

2.6.3 Les travaux de renouvellement réalisés par le délégataire

2.6.3.1 Sur les installations

Certains éléments ont été remplacés pour améliorer la sécurité notamment les capteurs d'ouverture de trappes sur le forage du Stade.

2.6.3.2 Sur les compteurs

La pyramide des âges des compteurs pas satisfaisante. En 2021, 46 compteurs ont été remplacés (48 en 2020).

2.6.3.3 Sur les branchements

En 2021, aucun branchement n'a été renouvelé (2 en 2020).

2.6.3.4 Sur le réseau

En 2021, ont été renouvelés sur le réseau :

✓ 1 vanne rue des écoles



2.6.4 Les travaux de renouvellement réalisés par le MOA

2.6.4.1 Sur les installations

Sans objet.

2.6.4.2 Sur les branchements

Sans objet.

2.6.4.3 Sur le réseau

Un poteau incendie a été remplacé rue Maurice Berteaux en 2021

2.7 Taux de renouvellement

Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0,140	0,224	0,190	0

Au cours des 5 dernières années, 694 ml de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,55%. Ce niveau n'est pas suffisant pour maintenir l'état patrimonial des canalisations. Pour assurer un parc



de canalisation de 80 ans, le taux de renouvellement devra atteindre les 1,25%, soit 0,309 kms renouvelés par an.

Avec le taux moyen de renouvellement actuel, il faudrait environ 222 ans pour remettre à neuf tout le réseau d'eau potable du syndicat.

2.8 La qualité de l'eau

2.8.1 0.Qualité microbiologique et physico-chimique

Les valeurs suivantes sont fournies au délégataire par l'Agence régionale de la santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses		prélèvements	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2021
Microbiologie		14	0	14	0
Paramètres pl chimiques	hysico-	25	0	42	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2020	Taux de conformité Exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100 %	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100%

Le taux de conformité est de 100%.



2.8.2 CVM

Sans objet.

2.9 L'indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- √ 0% Aucune action de protection
- √ 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- √ 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- √ 50% Dossier déposé en préfecture
- √ 60% Arrêté préfectoral
- √ 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- ✓ 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource du syndicat est de 100%.

Ce barème s'explique de la manière suivante :

✓ Les ressources des forages Maurice Berteaux et Stade disposent de DUP.

2.10 Les recommandations

Les recommandations présentées ci-dessous sont issues des différentes études réalisées au cours de l'année (mise à jour de l'étude patrimoniale, mise à jour de l'étude de vulnérabilité, mise en place du PGSSE...etc.) et du Rapport d'Activité du Délégataire 2020.

Les recommandations en travaux et investissements pour les prochaines années sont :

Sur le réseau :

√ Sécurisation des poteaux et bouche incendie face au risque de Street-Pooling

Sur l'ensemble des installations

✓ Sécurisation des installations suite aux études de vulnérabilité et patrimoniale réalisée dans le cadre de mise en place du PGSSE.



3 Gestion patrimoniale

La définition la plus communément admise pour la gestion patrimoniale est celle de l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) : « La gestion du patrimoine est un processus de planification qui assure la meilleure valeur des immobilisations et permet de dégager les ressources financières nécessaires pour leur réhabilitation et leur remplacement ».

En outre, la gestion patrimoniale est la capacité à :

- ✓ Connaître son patrimoine technique
- ✓ Identifier les dysfonctionnements, la sectorisation
- ✓ Planifier au mieux les coûts, dégager les ressources financières

Dans le cadre de la loi de Grenelle 2, la gestion patrimoniale des installations d'eau et d'assainissement constitue un enjeu majeur. Il s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020. Les objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2013 sont les suivants :

- ✓ Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau
- ✓ Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15% sur les réseaux urbains

Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2013 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance du 31 décembre 2017, les collectivités doivent :

- √ Établir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- ✓ Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.

À ce titre, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux devient un enjeu majeur pour les collectivités et constitue à la fin de l'année 2017 un élément d'appréciation des financeurs. Le syndicat a mis mettre en œuvre une gestion patrimoniale des réseaux.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :



- ✓ Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis
- ✓ Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

	NOMBRE DE POINTS	VALEUR	POINTS POTENTIELS
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité d	es points a été ob	tenue pour	la partie A)
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions		15



	NOMBRE DI POINTS	VALEUR	POINTS POTENTIELS		
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)					
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	10		
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10		
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	0		
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10		
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10		
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10		
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	5		
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	5		
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	105	105		

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice actuel pour le Syndicat est de 105/120 selon la nouvelle règlementation, ce qui est bon.

Afin d'atteindre le score de 120/120, il serait intéressant d'ajouter la localisation des branchements sur le plan des réseaux.



⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

4 Problématique du Chlorure de Vinyle Monomère

La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998, relative à la qualité des Eaux Destinées à la Consommation Humaines (EDCH) limite à 0,5 μ g/L, fait référence à la teneur de l'eau en Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) résiduel du polychlorure de vinyle (PVC).

La Directive Européenne transposée en droit français par le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 ne prévoit pas de mesure analytique de ce paramètre dans l'eau, sauf lors de circonstances particulières (pollution d'une ressource en eau d'origine industrielle, réalisation de campagnes de mesures spécifiques, etc.).

Pour assurer l'efficacité des analyses, l'ARS a édicté des instructions précises sur les modalités de surveillance des CVM avec le :

- ✓ Repérage des canalisations à risques à l'échelle du réseau de distribution de la collectivité
- √ L'adaptation du contrôle sanitaire
- ✓ La gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité au robinet (mesures correctives, le cas échéant, restriction de consommation et mesure de long terme)

Les CVM sont principalement issus des PVC posés avant 1980.

D'après l'inventaire transmis par le délégataire, 3 958 ml de conduites PVC sont présentes sur le territoire, dont 1 145 ml de conduite PVC posée avant 1980.



5 Gestion clientèle

Les chiffres significatifs pour la gestion de la clientèle sont les suivants :

- √ 23 prises d'abonnements (120 en 2020)
- ✓ 13 interventions avec déplacement chez le client (10 en 2020)
- ✓ 7,5% d'impayés sur les factures de 2019 (6,05% sur les factures de 2018)
- ✓ 1,5‰ interruptions de service (0‰ en 2019)

Globalement l'activité clientèle est peu importante. Les impayés sont élevés et continuent d'augmenter cette année. L'impact des lois Brottes et Warsmann, et les difficultés économiques rencontrées au cours de la pandémie de COVID 19 se font sentir. Les coûts de recouvrement vont fortement augmenter dans les années à venir. Ceci constitue un risque d'augmentation générale du prix de l'eau et pour les finances des services d'eau.



6 L'analyse financière

6.1 La facture 120 m³ – Commune du Thillay

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022			
Part de la colle	Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/	an)					
	Abonnement DN 15mm Y compris location du compteur	0€	0€			
Part proportion	nnelle (€ HT/m³)					
	Prix au m³	0,0697 €/m³	0,1697 €/m³			
Part du déléga	ntaire					
Part fixe (€ HT/	an)					
	Abonnement (1) Y compris location du compteur	37,01€	38,43 €			
Part proportion	nnelle (€ HT/m³)					
	Prix au m³	1,6371 €/m³	1,6999 €/m³			
Taxes et rede	vances					
Taxes						
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %			
Redevances						
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0844 €/m³	0,0862 €/m³			
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,42 €/m³	0,42 €/m3			

Pour la part syndicale (collectivité), en 2021, la part fixe est maintenue à 0€HT et la part proportionnelle au volume consommé est augmentée à 0,1697 €HT/m³.

Pour la part délégataire, en 2021, la part fixe a augmenté à 38,43 €HT. La part proportionnelle a augmenté à 1,699 €HT/m³.



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE de 120 m³/an sont présentés ci-dessous.

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	%
Part proportionnelle	8,36	20,36	143,5%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	8,36	20,36	143,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service pu	ıblic)		
Part fixe annuelle	37,01	38,43	3,8%
Part proportionnelle	196,45	203,99	3,8%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	233,46	242,42	3,8%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,13	10,34	2,1%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,40	50,40	0%
TVA	16,63	17,79	7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	77,16	78,54	1,8%
Total	318,98	341,32	7%
Prix TTC au m³	2,66	2,84	6,8%

Le prix au m³ pour 120 m³ de consommation au 01/01/2022, s'établit à 2,84 €TTC/m³, soit en augmentation globale de 6,8 % par rapport au 01/01/2021.

Cette augmentation est due à l'augmnetation de la part variable du syndicat.



6.2 La facture 120 m³ – Commune de Vaudherland

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022			
Part de la colle	Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT	/an)					
	Abonnement DN 15mm Y compris location du compteur	0€	0€			
Part proportio	nnelle (€ HT/m³)					
	Prix au m³	0,549 €/m³	0,1549 €/m³			
Part du délég	ataire					
Part fixe (€ HT	/an)					
	Abonnement (1) Y compris location du compteur	35,5 €	38,43 €			
Part proportio	nnelle (€ HT/m³)					
	Prix au m³	1,7622 €/m³	1,6999 €/m³			
Taxes et rede	evances					
Taxes						
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %			
Redevances						
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0844 €/m³	0,0862 €/m³			
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,42 €/m³	0,42 €/m3			

Pour la part syndicale (collectivité), en 2021, la part fixe est maintenue à 0€HT et la part proportionnelle au volume consommé est diminuée à 0,1549 €HT/m³.

Pour la part délégataire, en 2021, la part fixe a augmenté à 38,43 €HT. La part proportionnelle a diminuée à 1,699 €HT/m³.



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE de 120 m³/an sont présentés ci-dessous.

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	%
Part proportionnelle	65,88	18,59	-71,8%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	65,88	18,59	-71,8%
Part du délégataire (en cas de délégation de service pu	ıblic)		
Part fixe annuelle	35,50	38,43	8,2%
Part proportionnelle	211,46	203,99	-3,5%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	246,96	242,42	-1,8%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,13	10,34	2,1%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,40	50,40	0%
TVA	20,54	17,70	-13,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	81,06	78,44	-3,2%
Total	393,90	339,45	-13,8%
Prix TTC au m ³	3,28	2,83	-13,7%

Le prix au m³ pour 120 m³ de consommation au 01/01/2022, s'établit à 2,83 €TTC/m³, soit en diminution globale de 13,7 % par rapport au 01/01/2021.

6.3 Le compte annuel de résultat d'exploitation

6.3.1 Les produits

D'après le Compte Annuel de Résultats d'Exploitation transmis dans le RAD par le délégataire, les produits sont en diminution de 4% par rapport à 2020. Cette diminution s'explique par la diminution des produits de l'exploitation de service due à la baisse des volumes vendus aux abonnés .

6.3.2 Les charges du service

D'après le Compte Annuel de Résultats d'Exploitation (CARE) transmis dans le RAD par le délégataire, les charges ont diminué de 5% par rapport à l'année 2020.



Les postes pour lesquels une diminution est observée sont :

- ✓ Les dépenses de service client (56 587 Euros en 2020 contre 32 371 Euros en 2021)
- ✓ Les dépenses de redevances contractuelles (564 950 Euros en 2020 contre 515 593 Euros en 2021)

Au total, le contrat, est bénéficiaire à 8 613 Euros (36 342 Euros en 2020).

Le tableau ci-dessous présente les résultats du compte annuel de 2019 à 2021.

	2019	2020	2021
Produits	1 001 346 €	1 117 623 €	1 071 021 €
Charges	1 017 433 €	1 089 666 €	1 034 679 €
Résultat net	-18 847 €	27 729 €	36 342 €

6.3.3 Le fond de renouvellement

Détails à transmettre par le délégataire.



7 Indicateurs réglementaires

Le site SISPEA est piloté par l'Agence Française pour la Biodiversité. Les agences de l'eau sont partenaires du dispositif et accèdent aux données renseignées par les maitres d'ouvrage. Les indicateurs règlementaires 2020 ont été renseignés sur l'outils SISPEA à l'exception des indicateurs VP 182 et VP 183 permettant le calcul de l'indicateur P153.2 : « Durée d'extinction de la dette de la collectivité ». Ces indicateurs devront être complétés.

		Thillay		Vaudherland	
		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 578	4 654	92	92
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,66	2,84	3,28	2,83
	Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100% 5	100%	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestior patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	110	120	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,1%	85,4%	100%	100%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		8,6	5,2	0
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		8,3	0	0
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		0,26%	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		100%	100%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0009	0,0012	0	



8 Conclusion

Les résultats d'exploitation sont satisfaisants.

Un fort taux d'impayés qui augmente en 2021 est observé, des actions correctives devront être proposés.

Afin de maintenir un bon rendement de réseau et garantir la sécurité sanitaire des eaux sur le territoire, il a été proposé au syndicat un programme de travaux.

